

ANNEXE I

EPREUVES ECRITES				
EPREUVES	DATES	HORAIRES métropole	HORAIRES Antilles	LIEU
E2 Environnement professionnel* (commune aux 3 options)	Judi 7 mai	14h00 – 17h00	10h00 – 13h00	Selon les tableaux de rattachement des académies Voir annexe II
E3 Environnement scientifique et technologique* (commune aux 3 options) candidats non CCF	Lundi 11 mai	14h00 – 18h00	10h00 – 14h00	
E5 Conseil et expertise scientifiques et technologiques* (spécifique à chaque option)	Mardi 12 mai	14h00 – 18h00	10h00 – 14h00	

EPREUVES PRATIQUES ET ORALES			
Respecter les calendriers des épreuves pratiques. L'organisation des autres épreuves relève de la responsabilité des regroupements interacadémiques.			
EPREUVES	DATES	HORAIRES	LIEU
U41 Techniques professionnelles (1) (commune aux 3 options)	du Jeudi 14 mai au Jeudi 28 mai	8h00 – 19h00	Selon les tableaux de rattachement des académies Voir annexe II
U42 Mise en œuvre opérationnelle (spécifique à chaque option)	du Jeudi 14 mai au Jeudi 28 mai	8h00 – 19h00	
E6 Soutenance du projet (2) (spécifique à chaque option)	à l'initiative des recteurs	8h00 – 19h00	
E1 LVE obligatoire, candidats non CCF	à l'initiative des recteurs		
LVE facultative	à l'initiative des recteurs		
TRAVAUX ADMINISTRATIFS			
Correction des écrits	A l'initiative des recteurs		Selon les tableaux de rattachement des académies Voir annexe II
JURY FINAL : à l'initiative des recteurs			

(1) Le même sujet sera utilisé deux fois dans la même journée. Toute disposition devra être prise pour que les candidats des deux groupes ne puissent communiquer (**mise en loge**).

Les candidats ainsi que leurs modèles mis en loge prévoiront un déjeuner, aucune sortie ne sera autorisée. L'utilisation de moyens de communication, pendant les mises en loge ou au cours des épreuves, est rigoureusement interdite, pour les candidats et les modèles, comme pour les membres de jury.

(2) La note de synthèse ou le rapport d'activités professionnelles correspondant à l'épreuve E6 devra être adressé ou déposé, **en double exemplaire au moins 15 jours avant le début de l'épreuve E6**, au centre d'épreuves orales de rattachement.

* : pour la métropole, aucune sortie des candidats avant 2 heures d'épreuve, c'est-à-dire avant le début des épreuves aux Antilles

BTS métiers de l'esthétique - cosmétique - parfumerie

OPTION A - MANAGEMENT

Session 2020

ANNEXE II- A

Académies Pilotes	Académies rattachées
Aix-Marseille	Corse - Montpellier - Nice
Lille	Guadeloupe - Guyane - La Réunion - Martinique Mayotte
Lyon	Clermont-Ferrand - Grenoble
Nantes	Caen - Rennes - Rouen
Orléans-Tours	Limoges - Poitiers
SIEC	Amiens - Nouvelle Calédonie - Polynésie française
Strasbourg	Besançon - Dijon – Nancy – Metz - Reims
Toulouse	Bordeaux

BTS métiers de l'esthétique - cosmétique - parfumerie

OPTION B- FORMATION-MARQUES

Session 2020

ANNEXE II- B

Académies Pilotes	Académies rattachées
Aix-Marseille	Corse - Montpellier - Nice
Lille	Guadeloupe - Guyane - La Réunion - Martinique Mayotte
Lyon	Clermont-Ferrand - Grenoble
Nantes	Caen - Rennes - Rouen
Orléans-Tours	Limoges - Poitiers
SIEC	Amiens - Nouvelle Calédonie - Polynésie française
Strasbourg	Besançon - Dijon - Nancy - Metz - Reims
Toulouse	Bordeaux

BTS métiers de l'esthétique - cosmétique - parfumerie

OPTION C - COSMETOLOGIE

Session 2020

ANNEXE II- C

Académies Pilotes	Académies rattachées	Candidats individuels
Lille	Rouen - Nantes - Rennes	Caen - Guadeloupe Guyane - La Réunion Martinique - Mayotte
SIEC	Orléans-Tours - Strasbourg - Amiens	Besançon Dijon - Nancy-Metz Nouvelle Calédonie Polynésie française - Reims
Toulouse	Bordeaux - Lyon - Montpellier	Aix-Marseille Clermont-Ferrand Corse - Grenoble Limoges - Nice - Poitiers

ANNEXE III

NOTE AUX CANDIDATS

Les calculatrices peuvent être autorisées pour certaines épreuves écrites et pratiques, **sauf mention contraire portée sur le sujet.**

L'usage de la calculatrice avec mode examen actif est autorisé.

Les candidats qui disposent d'une calculatrice avec mode examen devront l'activer le jour des épreuves et les calculatrices dépourvues de mémoire seront autorisées.

L'usage de la calculatrice sans mémoire, « type collègue » est autorisé.

L'utilisation de moyens de communication (téléphones portables, smartphones, montres connectées, tablettes, messageries électroniques) est strictement **interdite** ; dès l'entrée dans le centre d'examen, les outils de communication doivent être mis hors de fonctionnement. Tout candidat surpris pendant une épreuve en possession d'un appareil de ce type fera l'objet d'une procédure de suspicion de fraude. L'appareil sera confisqué pour la durée de l'épreuve.

Les candidats prendront connaissance de leur convocation aux épreuves pratiques et orales au moment des épreuves écrites. Un affichage sera réalisé dans chaque centre.

Pour les épreuves écrites, chaque candidat(e) se munira du matériel suivant :

- compas, rapporteur, règle graduée ;
- crayons de couleur, feutres ;
- ciseaux, colle, agrafeuse.

Aucun signe distinctif ne devra apparaître sur les copies. Pour les épreuves ne comportant que de la rédaction (ex : français, langue vivante ...), une seule couleur d'encre, **noire ou bleue**, sera utilisée. De même, sauf nécessité absolue et incontestable, l'usage des majuscules et/ou des signes particuliers pour indiquer notamment des titres et/ou des sous titres sera proscrit.

Pour l'épreuve orale de soutenance de projet E6

Il est rappelé que l'épreuve E6 n'est pas une épreuve de soutenance de rapport de stage ou de présentation d'activités professionnelles. Il s'agit d'une épreuve de **soutenance de projet**. Si le rapport doit impérativement mettre en évidence la logique de la **démarche** de projet suivie, la **soutenance** le doit également.

Le projet est par conséquent au cœur des objectifs du stage, stage en lien avec l'option du BTS MECP. Il doit être validé par l'équipe pédagogique avant la signature de la convention de stage. Le professeur référent s'assurera, lors de ses visites et de ses échanges avec le stagiaire et/ou le maître de stage, du respect des objectifs du stage.

Les candidats lors de leur soutenance peuvent, éventuellement, avoir à leur disposition :

- Pendant l'exposé :
 - un exemplaire de leur dossier (dossier non annoté) ;
 - un support de présentation (exemple : support numérique) ;
 - une fiche « guide » de leur exposé.

- Pendant l'entretien :
- un exemplaire de leur dossier (dossier non annoté).

En cas de support numérique de présentation, chaque groupement interacadémique précisera si le matériel doit être fourni par le centre ou par le candidat.

Pour l'épreuve de techniques professionnelles, chaque candidat devra se présenter en **tenue professionnelle** (tenue correcte, soignée, **blanche sans marque distinctive**), accompagné(e) d'un modèle féminin **âgé de plus de 18 ans**, sur lequel il sera demandé de réaliser, selon le sujet de l'épreuve, différentes techniques esthétiques (soins, maquillage, manucurie, beauté des pieds, épilation...) figurant au programme du brevet de technicien supérieur.

Un même modèle ne sera pas autorisé pour plusieurs candidats (non-conformité donc impossibilité de passer l'épreuve).

Il en résulte que le modèle devra se présenter :

- en tenue pour soins esthétiques ;
- le visage maquillé (fond de teint, un fard à paupières, mascara, rouge à lèvres clair). Le maquillage permanent est interdit ainsi que les faux cils et extensions de cils ;
- les ongles des mains et des pieds vernis (laque foncée) et non préparés (prothèse d'ongle interdite). De plus, les ongles des mains auront un bord libre de 2 mm minimum ;
- les sourcils, les aisselles, les jambes et le « maillot » non épilés ;
- sans piercing et implant métallique pendant les soins.

Le candidat est tenu de s'assurer de la disponibilité de son modèle à la date imposée et de prévoir le cas échéant un remplaçant.

Dans le **cas exceptionnel** où le modèle appartiendrait au secteur de l'esthétique, **il doit impérativement rester d'une neutralité absolue** (ex. : ne pas lire le sujet, ne pas communiquer avec le candidat par la parole ou le regard ...). Pendant les temps d'attente, les échanges entre les candidats et les modèles se limiteront au minimum indispensable.

Une femme enceinte ne peut servir de modèle.

Le non-respect de ces consignes entraîne une pénalisation.

Apporter dans un **contenant sans marque distinctive** :

1. Les produits de soins esthétiques :

- **pour le visage et le décolleté :**
 - produits nettoyants (lait, lotion, démaquillant pour les yeux, lingettes démaquillantes, produits de gommage mécanique à grains, gommage mécanique à peluches, gommage chimique, complexe moussant) ;
 - masques terreux, crémeux, gels, modelants paraplasmiques à froid, thermiques, une feuille de collagène (visage), masques + patchs ou lunules pour le contour des yeux ;
 - produits de modelage, huile et crème ;
 - sérums ou ampoules spécifiques dont une ampoule coup d'éclat ;
 - crème contours des yeux et contours des lèvres ;
 - crème de jour.
- **pour les mains et les pieds :**
 - produits démaquillants, émollients, traitants (huile, crème) ;
 - kit complet d'onglerie artificielle (capsules, gels UV, résines) ainsi que le matériel de réparation des ongles (pansements et colle). La lampe UV est fournie par le centre.
- **pour le corps :**
 - produits nettoyants (lait, lotion, produits de gommage, complexe moussant) ;
 - sérum traitant ;
 - produit de modelage (huile et crème) ;

- lait hydratant, crème raffermissante, lait autobronzant, gel drainant ;
- masques modelants à froid, crème ou gel thermo-actif, masque terreux, boue auto-chauffante, enveloppement d'algues ;
- lotion réfrigérante ;
- deux bandes Velpeau ;
- produits pré et post-épilation.

2. Les produits de maquillage :

- pour le visage et le décolleté : base de teint, fonds de teint de couvrances différentes et adaptés au modèle (2 fluides et 2 compacts), correcteurs de teint (gras et secs), poudre libre, poudre de soleil, fards, gloss, rouges à lèvres (couleurs intenses et claires / harmonies chaudes et froides), crayons dermatologiques, eyeliner, cosmétiques cils, faux cils (implants et franges + colle), produits correcteurs sourcils (crayons, fards, gel fixateur), kit teinture de cils noire ;
- pour les mains et les pieds : base incolore, laques foncées et claires, vernis nacrés clairs et foncés, vernis pour french manucure.

3. Les produits antiseptiques et désinfectants

4. L'outillage et les fournitures nécessaires (dont le petit matériel) suivants :

- coupelles, bol (pour préparation masque), récipient (Ø 25cm pour préparation produits corporels), ciseaux, poubelle de table, spatules crème, spatules épilation, pinces (à épiler, à ongles, à envies...), pinceaux, houppettes, éponges, gants éponge, bâtonnets, limes, pied de biche, bloc ponce, polissoir, râpe à pieds, gants de protection, mouchoirs en papier, gaze (2 pochettes 40x40), quelques feuilles de film pour techniques d'enveloppement, un rouleau de film étirable.

5. Le linge de couleur blanche et sans marque distinctive, nécessaire à la protection du modèle :

- paréo (jetable ou éponge) ;
- slip (jetable ou éponge) ;
- mules (jetable ou éponge) ;
- bandeau cheveux ;
- drap de protection (90 x 200 cm) ;
- drap de bain blanc ;
- essuie-mains.

6. L'attestation concernant l'utilisation des produits capillaires et cosmétiques : l'annexe IV complétée et signée par chaque modèle doit être remise aux membres de jury au début de l'épreuve U41.

Chaque candidat doit informer son modèle des risques encourus par l'utilisation des produits capillaires et réaliser une touche d'essai si nécessaire, avant l'épreuve.

Aucun produit de cette liste ne sera fourni au candidat y compris dans le cas d'un oubli ou d'un incident de la responsabilité du candidat.

Chaque produit devra être identifié par un étiquetage du récipient.

L'aménagement du poste de travail devra se limiter à l'essentiel et ne pas être personnalisé par le candidat.

Toutes les directives énoncées dans ce document sont impératives.

ANNEXE IV

BTS Métiers de l'esthétique - cosmétique - parfumerie

**Attestation à renseigner par le candidat et le modèle
et
à présenter le jour de l'épreuve U41 par le candidat**

Centre d'examen :

Date :

CANDIDAT :

NOM Prénom :

N° du candidat :

MODELE :

NOM Prénom du modèle :

Date de naissance :

Nous certifions sur l'honneur que le test nécessaire pour les teintures de cils a été effectué et que son résultat autorise l'utilisation des produits de coloration choisis.

Signature du modèle :

Fait à

Le2020

Signature :

Signature du candidat :

Fait à

Le2020

Signature :

**BTS métiers de l'esthétique-cosmétique-parfumerie
Session 2020**

ANNEXE VI - 1 : Page de couverture de la note de synthèse

Nom patronymique : **épouse :**

Prénom (s) :

Date et lieu de naissance:.....

.....

E6 : Soutenance du projet – NOTE DE SYNTHÈSE

- | | | |
|--------------------------|----------|-------------------|
| <input type="checkbox"/> | Option A | Management |
| <input type="checkbox"/> | Option B | Formation-marques |
| <input type="checkbox"/> | Option C | Cosmétologie |

Titre de la note :

La constatation de non-conformité de la note de synthèse entraîne l'attribution de la mention «non valide» à l'épreuve E6 correspondante.

Le candidat, même présent à la date de l'épreuve, ne peut être interrogé. En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré.

La non-conformité du dossier peut être prononcée dès lors qu'une des situations suivantes est constatée :

- absence de dépôt de la note de synthèse,
- dépôt de la note de synthèse au-delà de la date fixée par la circulaire d'organisation de l'examen,
- durée de stage inférieure à celle requise par la réglementation de l'examen,
- documents constituant le dossier non visés ou non signés par les personnes habilitées à cet effet.

ANNEXE VI - 2 : Page de couverture du rapport d'activités professionnelles

Nom patronymique : **épouse :**

Prénom (s) :

Date et lieu de naissance:.....
.....

E6 : Soutenance du projet – RAPPORT D'ACTIVITES PROFESSIONNELLES

- | | | |
|--------------------------|----------|-------------------|
| <input type="checkbox"/> | Option A | Management |
| <input type="checkbox"/> | Option B | Formation-marques |
| <input type="checkbox"/> | Option C | Cosmétologie |

Titre du rapport :

La constatation de non-conformité du rapport d'activités entraîne l'attribution de la mention « non valide » à l'épreuve E6 correspondante.

Le candidat, même présent à la date de l'épreuve, ne peut être interrogé. En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré. La non-conformité du dossier peut être prononcée dès lors qu'une des situations suivantes est constatée :

- absence de dépôt du rapport d'activités,
- dépôt du rapport d'activités au-delà de la date fixée par la circulaire d'organisation de l'examen,
- durée de stage inférieure à celle requise par la réglementation de l'examen,
- documents constituant le dossier non visés ou non signés par les personnes habilitées à cet effet.

ANNEXE VII - Pièces à fournir pour l'épreuve E6

Situation du candidat	Justificatifs de période en milieu professionnel	Support écrit à l'épreuve E6
Formation Initiale sous statut scolaire	<p>Le livret de stage comportant obligatoirement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 attestations de stage (conformes à l'arrêté du 29/12/2014) ; - les appréciations des stages de 1^{ère} et de 2^{ème} année. <p>RAPPEL :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1^{ère} année : stage de 4 ou 5 semaines consécutives situées en fin d'année scolaire. - 2^{ème} année : stage de 7 semaines consécutives situées entre novembre et mars. <p>(La durée totale des stages est de 11 à 12 semaines).</p>	<p>2 exemplaires d'une note de synthèse de 10 pages maximum, si nécessaire complétée par des annexes.</p> <p>La note de synthèse porte sur le stage de 2^{ème} année.</p>
Formation sous statut d'apprenti	Photocopie du contrat de travail ou une attestation de l'employeur	<p>2 exemplaires d'une note de synthèse de 10 pages, si nécessaire complétée par des annexes.</p> <p>La note de synthèse présente un projet élaboré lors de l'apprentissage.</p>
Formation continue 1^{ère} formation ou reconversion	Idem formation initiale	Idem formation initiale
Formation continue Situation de perfectionnement	<p>*Un ou plusieurs certificats ou contrats de travail attestant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'un travail à temps plein pendant au moins 6 mois dans l'année précédant l'entrée en formation ou la présentation au diplôme sur des fonctions relevant du BTS MECP. <p>*Copie du courrier de reconnaissance du statut de perfectionnement.</p> <p>* Pour les candidats ayant déposé un dossier de positionnement réglementaire : copie de la décision.</p>	<p>2 exemplaires d'un rapport d'activités professionnelles de 10 pages, si nécessaire complétée par des annexes.</p> <p>Ce rapport présente les activités professionnelles et détaille l'une d'elle.</p>
Au titre de l'expérience professionnelle	Un ou plusieurs certificats de travail justifiant des fonctions occupées.	Idem formation continue situation de perfectionnement.

NB : Pour les candidats ayant changé de statut au cours de leur scolarité, seul le statut d'inscription est à considérer.

ANNEXE IX

Épreuve E6 – Soutenance de projet

Contrôle de conformité

Nom/ Prénom :

N° inscription :

Centre d'épreuve orale : Lycée

Adresse :

Division des Examens
et Concours
Dossier suivi par :
xxx
Tel : xxx
Fax : xxx

Suite à l'examen de conformité des stages, la commission a constaté :

MOTIF DE NON CONFORMITE	PIECES JUSTIFICATIVES
<ul style="list-style-type: none"> <input type="radio"/> L'absence de dépôt du dossier <input type="radio"/> Un dépôt de dossier hors délai 	Justificatif de dépôt de dossier à la date indiquée sur la circulaire inter-académique
<ul style="list-style-type: none"> <input type="radio"/> l'absence d'un (ou des) document(s) attestant des périodes en milieu professionnel. <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Certificat de stage 1^{ère} année <input type="checkbox"/> Certificat de stage 2^{ème} année <input type="checkbox"/> Contrat de travail/ Certificat de travail <input type="checkbox"/> Autres : <input type="radio"/> l'absence de cachet de l'entreprise 	Pièces indiquées et/ou décision de positionnement réglementaire
<ul style="list-style-type: none"> <input type="radio"/> l'absence de semaine(s) de stage 	Décision de positionnement réglementaire
<ul style="list-style-type: none"> <input type="radio"/> autre : 	

Vous voudrez bien régulariser votre situation auprès de votre centre d'examen avant le en retournant le présent courrier ainsi que les pièces justificatives, à l'adresse indiquée ci-dessus.

En l'absence de ces documents, conformément à la réglementation de l'examen, votre dossier sera jugé non conforme. De ce fait, vous ne pourrez pas être interrogé pour cette épreuve et le diplôme ne pourra pas vous être délivré.